



Rapport de transparence 2005
Régimes de pension sectoriels sociaux Sefocam

Conformément aux dispositions de l'article 42 de la LPC, nous vous soumettons par la présente le rapport annuel relatif à la gestion, par Sepia, des régimes de pension sectoriels sociaux des entreprises de Garage (C.P. n° 112), de la Carrosserie (C.S.-P. n° 149.02) et du Commerce du métal (C.S.-P. n° 149.04).

Ce rapport est constitué de deux parties, dont la première traite du volet pensions et la seconde, du volet solidarité.

1. Engagement de pension

	1.1. Financement de l'engagement de pension
Règlement de pension	Une description détaillée du mode de financement des engagements de pension figure dans le règlement de pension annexé aux conventions collectives de travail sectorielles du 5 juillet 2002 instaurant les régimes de pension sectoriels respectifs. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site web de Sefocam (www.Sefocam.be), où le document en question est publié.
Contributions définies	<p>Les engagements de pension sectoriels sont du type « contributions définies ». Dans ce cadre, les organisateurs se sont engagés à verser, pendant la carrière active des affiliés, des contributions périodiques prédéfinies, qui sont capitalisées dans le but d'obtenir un certain capital final à la date d'expiration.</p> <p>La contribution annuelle totale par affilié dans le cadre des engagements de pension sectoriels s'élève concrètement à 1 pour cent de la rémunération annuelle brute sur laquelle sont prélevées les cotisations d'ONSS. Cette contribution est affectée à 95% au financement des droits individuels de pension et pour les 5% restants, au financement d'un engagement de solidarité (voir à ce propos la partie 2 ci-après).</p>
Financement	<p>Les garanties assurées des engagements de pension sectoriels sont financées par les organisateurs exclusivement. Le financement repose sur des contributions mensuelles et sur la technique de la capitalisation individuelle.</p> 1.2. Stratégie d'investissement
Fonds cantonné de la branche 21	Les contributions relatives aux engagements de pension sectoriels sont capitalisées dans un fonds cantonné de la branche 21. A cet égard, Sepia garantit, dans le cadre de l'engagement de résultats souscrit, que les contributions versées sont capitalisées de manière à ce qu'il soit au minimum toujours satisfait à la garantie de rendement minimale prévue à l'article 24, §2 de la loi relative aux pensions complémentaires.
Distribution de l'intégralité des bénéfices	Outre le rendement garanti précité, Sepia procède à une distribution de l'intégralité des bénéfices, en fonction des résultats du fonds cantonné au cours de l'année écoulée. Le fonds cantonné est constitué de l'actif inscrit au bilan de Sepia ; cet actif est lui-même dissocié du reste de l'actif, de sorte qu'il constitue un fonds séparé.
Convention-cadre	<p>Pour pouvoir garantir le rendement précité, Sepia a recours à une stratégie d'investissement défensive, où les placements sont principalement effectués en titres à revenu fixe. Cette stratégie a pour but de garantir la sécurité, le rendement et la liquidité des placements. A cet égard, il est tenu compte d'une diversification et d'une répartition avisées des placements.</p> <p>Ainsi peut-on globalement affirmer que le portefeuille de placements est constitué à 85% d'obligations et à 15% d'actions. Les pourcentages précités peuvent toutefois varier dans certaines limites, pour permettre au portefeuille de se conformer plus étroitement aux opportunités concrètes du moment. L'on peut donc résumer de la façon schématique suivante les principes appliqués au sein de la convention-cadre relative aux investissements :</p>

	Médiane	Ecart (+)	Ecart (-)
Obligations	85%	10%	10%
Actions	15%	10%	10%
Liquidités	0%	20%	0%

Choix du gestionnaire de patrimoine

La structure de Sepia met en avant la compétence décisionnelle des organisateurs dans le cadre des engagements de pension sectoriels. Les représentants de Sepia eux-mêmes se tiennent à l'arrière-plan : ils mettent d'une part leur savoir-faire technique et leur expérience à la disposition des représentants du secteur et veillent d'autre part à l'exécution d'une gestion financière équilibrée, à la lumière des engagements de résultats souscrits par Sepia (voir ci-devant).

Compte tenu de cette philosophie, les organisateurs des engagements de pension sectoriels sont habilités à s'attacher les services d'un gestionnaire de patrimoine externe. Les organisateurs ont fait usage de cette possibilité et désigné les deux gestionnaires de patrimoine suivants, à qui ils ont confié la gestion financière des engagements de pension sectoriels :

- Delta Lloyd, à concurrence de 60% du portefeuille de placements ;
- Dexia Asset Management, à concurrence de 40% du portefeuille de placements.

Gestion de l'actif

La composition du portefeuille et la mesure dans laquelle elle tient compte d'aspects sociaux, éthiques et environnementaux, sont commentées ci-après pour ce qui concerne la gestion de l'actif assurée tant par la Delta Lloyd que par Dexia Asset Management.

- *Composition du portefeuille (en %, rapport entre portefeuille partiel et portefeuille total)*

		01/'05	02/'05	03/'05	04/'05	05/'05	06/'05	07/'05	08/'05	09/'05	10/'05	11/'05	12/'05
Nagelmackers	Actions	16.17	15.92	16.81	15.72	15.69	15.63	15.98	15.45	15.89	15.34	18.14	18.17
	Obligations	82.34	82.71	82.95	83.87	84.08	83.37	82.13	82.58	83.88	83.32	81.39	81.19
	Liquidités	1.49	1.37	0.24	0.41	0.23	1.00	1.89	1.97	0.23	1.34	0.47	0.64
Dexia AM	Actions	17.27	17.01	17.43	15.14	15.56	16.37	18.36	17.58	19.27	18.89	18.25	18.22
	Obligations	76.82	76.77	78.36	78.64	77.93	80.14	78.69	78.52	78.53	79.43	78.57	78.58
	Liquidités	5.91	6.22	4.21	6.22	6.50	3.49	2.95	3.90	2.20	1.68	3.18	3.19

	Pourcentage du portefeuille investi selon des critères de durabilité	Critères appliqués	Commentaire
Delta Lloyd	Actions : 77%	Divers indices éthiques (DJ Sustainability, Ethibel et Footsie4Good)	En vertu du cadre de référence convenu, l'allocation stratégique de l'actif est constituée à 15% en moyenne d'actions de la zone UME et à 85% d'obligations d'Etat en euros. Il est permis de s'écarter de cette allocation stratégique dans certaines limites (fixées au préalable). La politique d'investissement de la Banque Delta Lloyd est basée sur un scénario macro-économique qui résulte en une surpondération ou en une sous-pondération en actions et en obligations par rapport à l'allocation stratégique de l'actif. Une politique spécifique est par ailleurs élaborée pour chaque classe d'actifs (actions et obligations). En 2005, la part d'actions dans le portefeuille a été surpondérée, au détriment d'une sous-pondération des obligations. Le portefeuille d'actions a fait l'objet d'une politique sectorielle neutre, dans le cadre de laquelle l'accent a été mis sur le "stock picking". Le choix a porté sur un portefeuille constitué d'actions de qualité et principalement, de "big caps" (valeurs à capitalisation boursière élevée), au détriment de ce que l'on appelle les "small caps" et les "mid caps". Les actions sont au premier chef sélectionnées sur la base de facteurs fondamentaux où les aspects sociaux, éthiques et environnementaux jouent un rôle secondaire et sont soutenus au travers de divers indices éthiques (DJ Sustainability, Ethibel et Footsie4Good). Deux tiers des actions en portefeuille (au 31/12/2005) faisaient partie de l'un de ces indices au moins. Ensemble, ces actions représentent 77% du portefeuille d'actions (au 31/12/2005).
	Obligations : 75,26% (govies) + 7,5% (non-govies)	JPM EMU + Ethibel Sust.ind.	Le cadre de référence du portefeuille est l'indice JP Morgan EMU government bond; au 31/12/05, un peu plus de 75% du portefeuille a été investi dans ce benchmark avec une sous-pondération dans la zone méditerranéenne relative à l'Italie, la Grèce et le Portugal; dans le courant de 2005, ces pays se sont fait réprimander concernant une présentation comptable erronée des chiffres budgétaires dans l'annexe relative au niveau d'endettement. Les autres 25% du portefeuille ont été investis principalement en valeurs financières (18,8%), dans l'industrie pharmaceutique (2,09%), dans des entreprises d'utilité publique (2,15%) et dans des institutions semi-étatiques (1,95%); quasi 1/3 de la part non gouvernementale, a été investi dans des obligations d'émetteurs qui font partie de l'indice Ethibel Sustainability : ABN, Bank of Scotland et Bank Of America ; le reste a été investi dans Kredit für Wiederaufbau, Gaz De France, General Electric, Unicredito, Aegon, Terna et Glaxo Smithkline Beecham. Depuis le début de 2006, l'allocation d'actifs en obligations a été modifiée au profit des obligations d'état, ce qui fait que la pondération actuelle de cette catégorie d'investissement s'élève à présent à 80%.

Dexia AM	95,25%	Respect des normes de l'OIT	<p>La stratégie d'investissement à long terme est principalement déterminée dans le cadre de référence convenu. A court terme, la stratégie d'investissement de Dexia Asset Management est déterminée par un scénario macro-économique solide. Les espérances de croissance positive, les bons résultats des entreprises et la faible prime de risque nous ont amené à continuer à surpondérer la part d'actions dans le courant de 2005.</p> <p>Dans la part d'obligations, la préférence a été donnée aux investissements en obligations d'état et aux Mortgage bonds danois. Le rendement supplémentaire sur les obligations d'entreprise a été jugé insuffisant pour compenser le LBO (Leveraged Buy Outs) accru et le risque de M&A (Merger & Acquisition). Dans la partie actions, on a opté pour une surpondération dans les secteurs de la finance et de l'énergie.</p> <p>L'ensemble du portefeuille a été investi à 95,25% de façon éthique dans le respect des normes de l'OIT. Les états qui ont ratifié les traités de l'OIT et les entreprises qui appliquent ces normes dans leur stratégie d'entreprise reçoivent un label. Les normes portent sur l'interdiction de discrimination, de travail des enfants et de travail forcé et le droit à la liberté d'association. Ce pourcentage élevé ne relève pas d'un choix délibéré dans le chef de Sefocam : il est fréquent que les actions et obligations durables soient également des actifs de qualité, de sorte que des chevauchements importants surviennent automatiquement.</p>
----------	--------	-----------------------------	--

1.3. Rendement des investissements

Delta Lloyd	La Delta Lloyd a enregistré un rendement de 7,93% en valeur de marché, contre 8,17% pour le benchmark. Le rendement comptable s'élève à 4,81%.
Dexia AM	La Delta Lloyd a enregistré un rendement de 8,32% en valeur de marché, contre 8,30% pour le benchmark. Le rendement comptable s'élève à 3,75%.
Détails	Les résultats des investissements sont commentés davantage dans le détail ci-après. Nous nous pencherons en premier lieu sur le rendement financier, pour passer ensuite à un aperçu des plus-values et des moins-values réalisées et enfin, au rendement comptable.

– Rendement financier au 31/12/2005 (en chiffres absolus exprimés en EUR)

	Investment type	Market Value	Percentage	Benchmark	Deviation	Return YTD	Return Benchmark	Excess return
Delta Lloyd	Actions	4.622.526	18,17	15,00	3,17	24,90	25,38	-0,48
	Obligations	20.654.217	81,19	85,00	-3,81	4,94	5,28	-0,34
	Liquidités	163.361	0,64	0,00	0,64	-1,72	0,00	-1,72
	Total	25.440.106	100,00	100,00	0,00	7,93	8,17	-0,24
Dexia AM	Actions	3.225.282	18,22	15,00	3,22	25,73	25,49	0,25
	Obligations	13.908.571	78,58	85,00	-6,42	5,50	5,27	0,23
	Liquidités	565.388	3,19	0,00	3,19	0,00	0,00	0,00
	Total	17.699.242	100,00	100,00	0,00	8,32	8,30	0,02
Total		31.445.125	43.139.348				8,09	8,22

– Aperçu des plus-values et des moins-values réalisées au 31/12/2005 (chiffres en EUR)

Delta Lloyd	Plus-values réalisées sur les actions	17.520,97
	Plus-values réalisées sur les obligations	328.635,67
	Moins-values réalisées sur les actions	-46.758,53
	Moins-values réalisées sur les obligations	-32.986,50
	Total	266.411,61
Dexia AM	Plus-values réalisées sur les actions	107.683,78
	Plus-values réalisées sur les obligations	2.915,20
	Moins-values réalisées sur les actions	-37.374,04
	Moins-values réalisées sur les obligations	-19.942,80
	Total	53.282,14
Total général		319.693,75

– Rendement comptable au 31/12/2005

Gestionnaire patrimoine	de	Période	Rendement comptable depuis le début de l'exercice
Delta Lloyd		01/01/2005-31/12/2005	4,81%
Dexia AM		01/01/2005-31/12/2005	3,75%

1.4. Structure des frais

Dossier technique	Afin de pouvoir couvrir les frais liés à la gestion des engagements de pension sectoriels, les fondements techniques de l'assurance de groupe contiennent des chargements qui sont imputés aux organisateurs. Les chargements imputés pour les engagements de pension sectoriels sont décrits dans le dossier technique communiqué par Sepia à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA).
Frais imputés	L'on peut distinguer les frais suivants : <ul style="list-style-type: none">- d'une part, les frais liés à la « gestion du passif » des engagements de pension sectoriels, c'est-à-dire : les frais afférents aux nouvelles affiliations, aux calculs annuels, à la majoration des garanties assurées, etc. Ces frais, imputés par Sepia, sont exprimés en fonction d'un pourcentage appliqué aux contributions ;- et d'autre part, les frais liés à la « gestion de l'actif » des engagements de pension sectoriels, c'est-à-dire les frais de gestion des gestionnaires de patrimoine.
Frais imputés par Sepia	Pour l'année d'assurance 2005, Sepia a porté au compte des organisateurs un total de 533.933,05 EUR de frais pour la rétribution de la gestion du passif des engagements de pension sectoriels. Au total, la limite maximale de 5% des contributions fixée pour les plans de pension sociaux n'a pas été dépassée.
Frais imputés par les gestionnaires de patrimoine	Les frais de gestion portés en compte par gestionnaire de patrimoine et par trimestre sont détaillés ci-après. L'importance du patrimoine en gestion n'étant pas identique (voir la répartition 60%-40% précitée), une comparaison en termes absolus ne refléterait pas entièrement la réalité. C'est la raison pour laquelle nous proposons ci-dessous deux tableaux comparatifs, dont le premier fait la synthèse des frais de gestion en chiffres absolus et le second affiche les frais exprimés proportionnellement au patrimoine en gestion. – <i>Chiffres absolus (en euros et TVA comprise)</i>

Frais	2005	
	Delta Lloyd	Dexia AM
Rémunération du gestionnaire	38.618,59	37.874,88
Droits de garde	3.867,02	4.473,58
Frais de transaction achats	4.114,94	2.314,59
Frais de transaction ventes	2.929,80	1.401,07
Encaissement dividendes	1.329,00	0,00
Total	50.859,35	46.064,12

— En pourcentage du patrimoine géré par le gestionnaire de patrimoine (valeur comptable)

Frais	2005	
	Delta Lloyd	Dexia AM
Rémunération du gestionnaire	0,1858%	0,2077%
Droits de garde	0,0166%	0,0162%
Frais de transaction achats	0,0549%	0,0385%
Frais de transaction ventes	0,0163%	0,0183%
Encaissement dividendes	0,0064%	0,0091%
Total	0,2800%	0,2918%

1.5. Participation bénéficiaire

Participation
bénéficiaire

En sus du rendement garanti de 3,25%, une participation bénéficiaire a été octroyée aux polices individuelles. La participation bénéficiaire pour l'année 2005 a été fixée à 0,75%. En d'autres termes, le rendement global pour 2005 s'élève à 4%.

Ceci s'inscrit résolument au-delà du rendement minimum de la LPC, selon laquelle la capitalisation n'a pas à être supérieure à l'indice au cours des 5 premières années de l'affiliation.

2. Engagement de solidarité

	2.1. Financement de l'engagement de solidarité
Règlement de solidarité	Une description détaillée du mode de financement des engagements de solidarité figure dans le règlement de solidarité annexé aux conventions collectives de travail sectorielles du 26 avril 2004 instaurant les régimes de pension sectoriels respectifs. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site web de Sefocam (www.Sefocam.be), où le document en question est publié.
Financement	Les garanties assurées des engagements de solidarité sont financées par les organisateurs. Le financement repose sur des contributions mensuelles et sur la technique de la capitalisation collective. Cette technique relève d'un système qui, au sein d'une collectivité d'affiliés, établit une égalité entre, d'une part, la somme des réserves constituées et des valeurs actuelles des primes futures et d'autre part, la somme des valeurs actuelles des prestations.
	2.2. Stratégie d'investissement, compte de résultats et structure des frais
Fonds de solidarité Sefocam	Un fonds de solidarité, nommé « Fonds de solidarité Sefocam », a été créé au sein de Sepia. Dans ce cadre, Sepia s'est engagé à distribuer et à accorder au titre de participation bénéficiaire, en surplus des bases tarifaires, l'intégralité des bénéfices issus des assurances. L'assurance des prestations de solidarité étant réassurée à 100% : <ul style="list-style-type: none">– aucun actif n'est inscrit au bilan du fonds de solidarité et aucun rendement sur investissement n'est généré ;– le résultat positif du compte d'exploitation est constitué des participations bénéficiaires ristournées à Sepia par les réassureurs. Les ristournes 2005 s'élevaient à un montant de 26.455,42 EUR.
Dossier technique	Afin de pouvoir couvrir les frais liés à la gestion des engagements de solidarité, les fondements techniques contiennent des chargements qui sont imputés aux organisateurs. Les chargements imputés pour les engagements de pension sectoriels sont décrits dans le dossier technique communiqué par Sepia à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA).
Frais imputés par Sepia	Pour l'année d'assurance 2005, Sepia a porté au compte des organisateurs un total de 33.517,04 EUR de frais pour la rétribution de la gestion du passif des engagements de solidarité sectoriels.
	2.3. Participation bénéficiaire
Mise en réserve intégrale des bénéfices	Dans le cadre du volet solidarité, il n'est pas vraiment question de "répartition des bénéfices" mais plutôt de "mise en réserve des bénéfices". Dans le volet solidarité, il n'existe d'ailleurs pas de réserves acquises, ce qui empêche de partager le bénéfice d'un exercice comptable donné par rapport aux réserves. En revanche, conformément aux recommandations de la CBFA, les bénéfices sont mis en réserve : le résultat reste intégralement dans le volet solidarité et est affecté au financement des obligations futures du régime de solidarité. Ainsi, pour l'année 2005, un montant de 1.485,68 EUR a été versé de cette manière dans le volet solidarité.